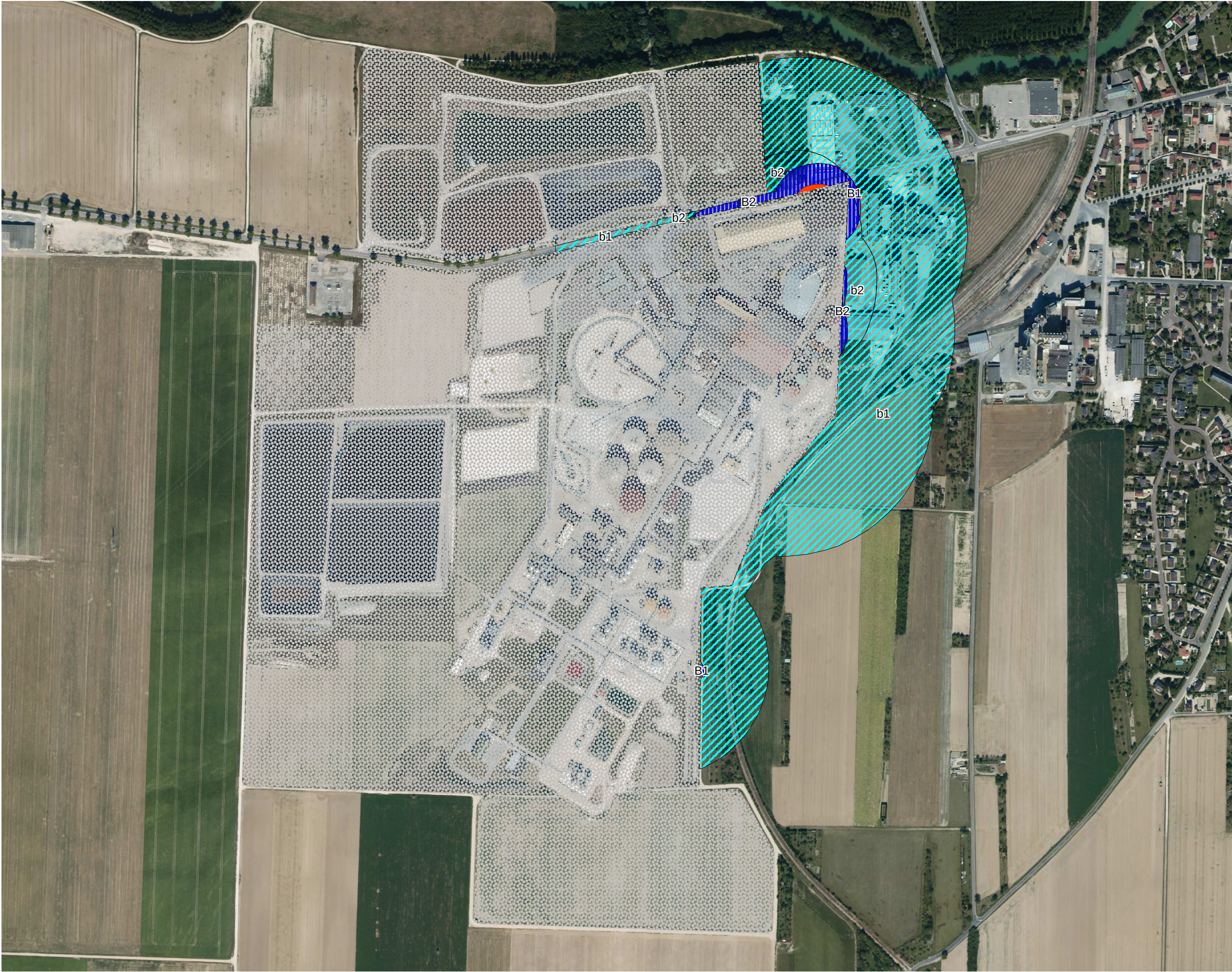


Plan de Prévention des Risques Technologiques : Société Cristal Union à Villette sur Aube

Zonage règlementaire

Légende

-  Zone grisée (G)
-  Zone r
-  Zone B
-  Zone b



Note Méthodologique

Le zonage réglementaire et le règlement associés sont l'aboutissement de la démarche. Ils expriment les choix issus de la phase de stratégie du PPRT, fondés sur la connaissance des aléas, des enjeux exposés, de leur niveau de vulnérabilité et des possibilités de mise en oeuvre de mesures supplémentaires de réduction des risques à la source.

Le zonage réglementaire permet de représenter spatialement les dispositions contenues dans le règlement et constitue l'aboutissement de la réflexion engagée avec les différents acteurs associés à la démarche.